

CANDIDATURE À LA BOURSE VALLET



FORMULAIRE (RENOUVELLEMENT) ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ELEVE

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et technologiques, 3 fois pour les écoles supérieures.

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Nom : **RIZZO**

Prénom : **LUCILLE**

Adresse : **40, RUE DU CHAMP D'ÉPREUVES, RÉSIDENCE OBERKAMPF / BAT D**

Ville: **CORBEIL ESSONNES**

Code postal : **91100**

Téléphone : **0760881157**

Date de naissance : **12-02-1999**

Inscrit en : **MASTER**

Etablissement : **LES GOBELINS**

déclare que la situation financière telle que décrite dans mon dossier initial n'est pas modifiée.

J'ai déjà bénéficié de la bourse de la Fondation Vallet pour le/les année(s) scolaire(s) suivantes :

- **2021**

Signature de l'étudiant :
précédée de la mention :
"J'atteste sur l'honneur
l'exactitude des
renseignements ci-dessus"

Date: 25 Aout 2022

"J'atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements
ci-dessus"



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ruffo", is written over a large, thin-lined oval. The oval is oriented horizontally and is positioned to the left of the handwritten text.

FONDATION VALLET

abritée par la Fondation de France

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Dossier de renouvellement

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Gobelins L'école de l'image

Le chef d'établissement : Mme Nathalie BERRIAT

certifie que l'élève : Lucille RIZZO

- était inscrit(e) dans l'établissement : Gobelins l'école de l'image pour l'année scolaire 2021/2022 en (1) : Concepteur et réalisateur de films d'animation 3ème année
- passe en année supérieure de (1) : Concepteur et réalisateur de films d'animation 4ème année pour l'année scolaire 2022/2023 dans l'établissement : Gobelins l'école de l'image

(1) : préciser le diplôme et le niveau.



Cachet et signature
du Chef d'établissement

Date : 05 / 09 / 2022

Attestation à transmettre par l'établissement à la Fondation de France avec la liste des élèves présélectionnés au plus tard le 23/09/2022.